REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable et de l'assainissement collectif 2025

   Vote : à l'unanimité

2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2025 de la CCJLVD

   Vote : à l'unanimité

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) 2025 de la CCJLVD

   Vote : à l'unanimité

4. Admission en non-valeur – Budget annexe eau et assainissement M49

   Point reporté

5. Délibération de modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

   Vote : aucune voix contre, 02 abstentions et 12 voix pour

Fait à Châteauneuf - Val-Saint -Donat, le 21/10/2026
Le Maire, Didier ROUIT

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes de Hte Provence)

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026
DELIBERATION N° 2026_39

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	00
Votants :	14

L'An Deux Mil Vingt-Six
Le mardi vingt du mois d'octobre à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Didier ROUIT, Maire ;
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026
Présents : Didier ROUIT ; Frédéric DRAC ; Baptiste BERNARD ; Isabelle FERRIERE ; Donatien CONGY ; Christiane BOSCO ; Patricia FAUS ; Didier RASSEK ; Karine CHAVEZ ; Sébastien PAROCHE ; Corinne PERDRIX ; Delphine FERRIGNO-PAUL ; Cathy VINCENT ; Killian LEFEBVRE-DRAC

Absents : : Patrice BARTOLUCCI
Représentés :

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_39-DE

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Didier ROUIT

La Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes de Hte Provence)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026 DELIBERATION N° 2026_40

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2025 DE LA CCJLVD

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	00
Votants :	14

L'An Deux Mil Vingt-Six
Le mardi vingt du mois d'octobre à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Didier ROUIT, Maire ;
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026
Présents : Didier ROUIT ; Frédéric DRAC ; Baptiste BERNARD ; Isabelle FERRIERE ; Donatien CONGY ; Christiane BOSCO ; Patricia FAUS ; Didier RASSEK ; Karine CHAVEZ ; Sébastien PAROCHE ; Corinne PERDRIX ; Delphine FERRIGNO-PAUL ; Cathy VINCENT ; Killian LEFEBVRE-DRAC

Absents : : Patrice BARTOLUCCI
Représentés :

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré à l'échelle intercommunale.

Il rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD 2025.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_40-DE

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Didier ROUIT

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes de Hte Provence)

La Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026 DELIBERATION N° 2026_41

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) 2025 DE LA CCJLVD

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	00
Votants :	14

L'An Deux Mil Vingt-Six
Le mardi vingt du mois d'octobre à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Didier ROUIT, Maire ;
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026
Présents : Didier ROUIT ; Frédéric DRAC ; Baptiste BERNARD ; Isabelle FERRIERE ; Donatien CONGY ; Christiane BOSCO ; Patricia FAUS ; Didier RASSEK ; Karine CHAVEZ ; Sébastien PAROCHE ; Corinne PERDRIX ; Delphine FERRIGNO-PAUL ; Cathy VINCENT ; Killian LEFEBVRE-DRAC

Absents : : Patrice BARTOLUCCI
Représentés :

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2025 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_41-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025 de la CCJLVD

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Didier ROUIT

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes de Hte Provence)

La Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_42-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026
DELIBERATION N° 2026_42

DELIBERATION DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	00
Votants :	14

L'An Deux Mil Vingt-Six
Le mardi vingt du mois d'octobre à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Didier ROUIT, Maire ;
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026
Présents : Didier ROUIT ; Frédéric DRAC ; Baptiste BERNARD ; Isabelle FERRIERE ; Donatien CONGY ; Christiane BOSCO ; Patricia FAUS ; Didier RASSEK ; Karine CHAVEZ ; Sébastien PAROCHE ; Corinne PERDRIX ; Delphine FERRIGNO-PAUL ; Cathy VINCENT ; Killian LEFEBVRE-DRAC

Absents : : Patrice BARTOLUCCI
Représentés :
Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du départ à la retraite d'un adjoint technique territorial, la commune doit réorganiser les missions d'entretien des bâtiments communaux afin de répondre aux besoins du service.

Conformément aux dispositions fixées aux articles L.313-1 et L.542-1 à 35 du code général de la fonction publique, le Maire propose, de porter la durée du temps de travail de l'agent technique polyvalent à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération **n° 2020_41** du 28 septembre 2020, à 33 heures par semaine à compter du 1er novembre 2026.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à 35,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, à aucune voix contre et à 2 abstentions,

DECIDE :

- ✓ d'adopter la proposition du Maire
- ✓ de modifier ainsi le tableau des emplois annexé à la présente délibération,
- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_42-AR

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Didier ROUIT

Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes ... Provence)

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 004-210400537-20261020-D2026_42-AR

TABLEAU DES EMPLOIS
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT
1Er NOVEMBRE 2026

Emploi	Cadres d'emplois au 01/06/2025	Catégorie	Nombre de poste		D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire générale de mairie	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs	B ou C	**1**		28/35	
Agent administratif et comptable	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	C	**1**		28/35	
FILIERE TECHNIQUE						
Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	**2**	DELIB EN COURS	35/35 33/35	
Agent technique service entretien, scolaire et périscolaire		C	**1**		18.78/35	
Agent technique entretien des locaux communaux		C	**1**		5/35	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Atsem	Cadre d'emploi des Atsem	C	**3**		21.44/35 16.42/35 24.32/35	Oui motif du recrutement contractuel : **Art. L.332-8,7°**